

Déclarations de ministres

Lors des consultations intensives qui ont été menées, l'orientation fondamentale et le cadre des réformes proposées ont recueilli à maintes reprises un large appui. Plusieurs propositions ont été formulées par le comité permanent des finances et des affaires économiques de la Chambre des communes et par le comité sénatorial des banques et du commerce, entre autres. Je dépose aujourd'hui une réaction officielle aux recommandations du comité de la Chambre.

Je rends particulièrement hommage, pour l'excellent travail qu'il a accompli, au comité de la Chambre que préside le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

Des voix: Bravo!

[Français]

A la suite de cette consultation des Canadiens, nous avons incorporé des améliorations conformes aux objectifs du Livre blanc. Dans mon allocution, j'aborderai uniquement certaines caractéristiques des mesures d'intérêt général. Des détails sur toutes les mesures que je propose sont fournis dans les renseignements supplémentaires que je déposerai.

[Traduction]

Pour atteindre les objectifs de la réforme de l'impôt des particuliers, les trois propositions fondamentales du Livre blanc seront mises en oeuvre: premièrement, une structure simplifiée de taux réduits d'imposition des particuliers. Il y aura trois paliers d'impôt fédéral au lieu de 10. Les taux seront de 17, 26 et 29 p. 100. Deuxièmement, la conversion des exemptions personnelles et de nombreuses déductions en crédits d'impôt. Les nouveaux crédits auront la même valeur pour tous les contribuables, quel que soit leur revenu. C'est un progrès majeur sur le plan de l'équité. Troisièmement, la réduction ou l'élimination de nombreuses concessions fiscales particulières. Cela contribue à financer l'abaissement des taux d'imposition et rend le régime plus équitable.

Grâce à ces réformes, l'impôt des particuliers diminuera pour 9.7 millions de ménages—85 p. 100 du total. Les impôts sur le revenu diminueront pour 90 p. 100 des personnes de 65 ans et plus. Environ 850 000 Canadiens, dont 250 000 personnes âgées, ne paieront plus d'impôt sur le revenu.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La grande majorité des familles ayant des enfants à charge paieront sensiblement moins d'impôt personnel grâce aux propositions du Livre blanc. J'annonce aujourd'hui d'autres améliorations du régime fiscal de ces familles.

Pour accroître l'aide aux familles à revenu faible ou moyen, le crédit d'impôt remboursable pour enfants sera accru de 35 \$ de plus par enfant pour atteindre 559 \$ le 1^{er} janvier 1988. Cette mesure touchera directement 2,3 millions de familles canadiennes, dont 300 000 situées en dessous du seuil de revenu imposable.

Pour accroître l'aide aux familles nombreuses, le crédit pour enfants sera doublé pour atteindre 130 \$ à partir du troisième enfant. Un enfant à charge pourra gagner jusqu'à 2 500 \$ avant que le crédit de base ne commence à diminuer.

[Français]

Pour accroître l'aide aux familles à revenu faible ou moyen, le crédit d'impôt remboursable pour enfants sera accru de 35 \$ de plus par enfant pour atteindre 559 \$ le 1^{er} janvier 1988. Cette mesure touchera directement 2.3 millions de familles canadiennes, dont 300,000 situées en dessous du seuil de revenu imposable.

Pour accroître l'aide aux familles nombreuses, le crédit pour enfants sera doublé pour atteindre 130 \$ à partir du troisième enfant.

Un enfant à charge pourra gagner jusqu'à 2,500 \$ avant que le crédit de base ne commence à diminuer.

• (1640)

[Traduction]

De plus, les enfants qui atteignent 18 ans pendant l'année auront droit au crédit pour personne à charge et au crédit d'impôt remboursable pour enfants pour toute l'année. Les allocations familiales seront déclarées par le conjoint dont le revenu est le plus élevé. Les règles déterminant le ou la bénéficiaire des allocations familiales ne sont pas modifiées.

Ces mesures tiennent compte d'un certain nombre de propositions du comité permanent des finances et des affaires économiques de la Chambre des communes. Ces mesures ont pour effet de réduire encore l'impôt des familles ayant des enfants à charge. Combinées aux nouvelles initiatives sur les services de garde d'enfants annoncées ce mois-ci par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), ces mesures renforceront considérablement l'aide fiscale aux familles canadiennes.

Conformément aux objectifs d'équité et d'élargissement de l'assiette fiscale, le Livre blanc proposait de limiter les déductions pour frais d'automobile pour mieux tenir compte de leur élément de consommation personnelle.

Les suggestions reçues lors des consultations ont amené un certain nombre de changements visant à répondre à plusieurs préoccupations exprimées. Pour les personnes utilisant une automobile personnelle à des fins commerciales sur plus de 24 000 kilomètres par an, les règles actuelles seront maintenues. Les déductions seront restreintes uniquement pour ceux qui utilisent une automobile personnelle dans une mesure relativement modeste à des fins commerciales. Les frais d'automobile déductibles seront donc plus conforme à l'utilisation commerciale.

Le Livre blanc proposait des mesures visant l'établissement des critères objectifs pour déterminer la déductibilité des pertes agricoles des autres sources de revenu. Les mesures proposaient l'application de nouvelles règles comptables. Lors des consultations, un certain nombre de propositions ont été exprimées au sujet des moyens d'atteindre les objectifs du Livre blanc sans obliger tous les agriculteurs à adopter une comptabilité d'exercice modifiée. Je présente donc aujourd'hui des propositions modifiées qui maintiendront la comptabilité de caisse pour les agriculteurs.